

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Treize Mars à 20 Heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 4 mars 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	8
Votants	10
Excusés	5

**Présents** : GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques,  
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

**Excusés** : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, NIQUET Sandra, CLEMENT Julien, CHAUVEAU  
Philippe.

**Pouvoirs** : Marie-Claire BOLLE à Florian MORISSET, Marc BRETON à Jacques MORIN.

**Secrétaire de séance** : MORIN Jacques

**DÉLIBÉRATION N°2025-21- Plan de financement pour logement 13 route de Surin**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu la délibération n°2024-28 du 18 avril 2024 portant sur le choix du maître d'œuvre pour la  
réalisation d'une étude de rénovation de logements dans le centre bourg,  
Vu le rapport du bureau d'étude Simon Paulet avec plans et estimation,

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation du bâtiment 13 route de Surin en logement  
et dont le coût prévisionnel s'élève à **203 696.10 € HT soit 244 435.52 € TTC** est susceptible de  
bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources – Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>		
Etat-DETR	61 108.83	30 %
Région Nouvelle Aquitaine	40 739.22	20 %
Département de la Vienne	40 739.22	20 %
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	20 369.61	10 %
<b>Auto-Financement</b>		
Fonds propres	40 739.22	20 %
Emprunt	0	
<b>Total HT</b>	<b>203 696.10 €</b>	<b>100 %</b>

AR Prefecture

086-218601045-20250313-D21\_2025-DE  
Reçu le 18/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet,
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au dire de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour extrait conforme au registre,  
A Genouillé, le 14 Mars 2025

Le secrétaire de séance  
Jacques MORIN



Le Maire  
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20250313-D21\_2025-DE  
Reçu le 18/03/2025